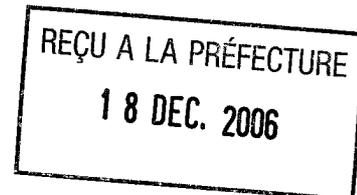


**Service instructeur**  
Service Eau, Epuration,  
Equipements ruraux (S3E)  
(CE/VE)

6<sup>ème</sup> Commission - N° 2007/I - 6<sup>e</sup>/02

**Service consulté**



**BUDGET PRIMITIF 2007**

**Eau (C01)**

**Assainissement - Eau potable - Excès d'eau**

Résumé : *En matière d'investissement, les Autorisations de Programme sollicitées pour la politique de l'eau tous programmes Assainissement, Alimentation en Eau Potable, Excès d'eau, SATESE et SATEP confondus, s'élèvent à 9 285 000 € et les Crédits de Paiement à 9 855 000 €.*  
*En fonctionnement, les crédits sollicités s'élèvent à 84 200 € ; par ailleurs, une recette de 120 000 € est attendue en retour au titre des SATESE et SATEP.*

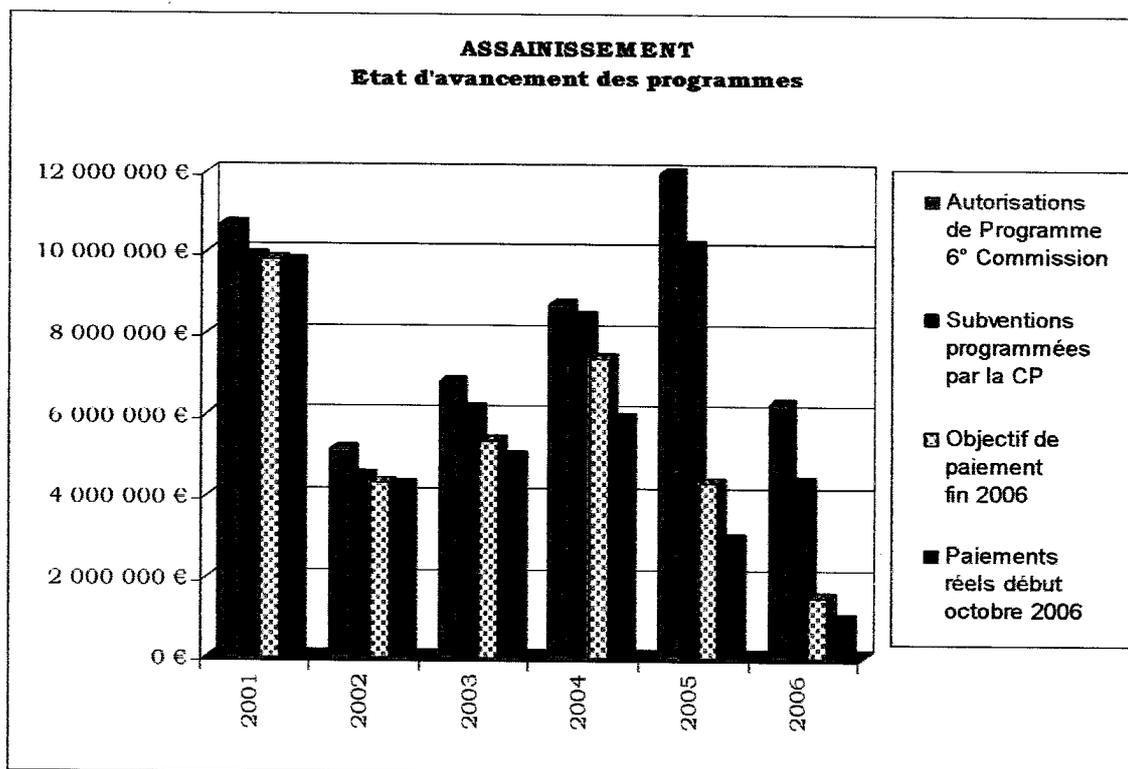
**C013 - Assainissement**

**1. Implication du Département**

Le Département intervient à l'amont des projets généraux pour apporter un soutien technique aux Collectivités. Cet appui se positionne dès le départ au niveau du choix des objectifs. En effet, les choix doivent être affinés pour chaque projet, en fonction des objectifs de qualité requis au niveau des cours d'eau, afin de réaliser le système d'assainissement (réseau et unité d'épuration) selon le meilleur rapport qualité/coût ; cette approche est dorénavant entièrement partagée par l'Agence de l'Eau.

Cette démarche globale de projet place le Département au-delà d'un simple soutien financier et en fait un partenaire technique des collectivités.

## 2. Situation des programmes antérieurs



La consommation des crédits d'assainissement est relatée sur le graphique ci-dessus. Tous programmes confondus, elle devrait s'élever à moins de 7,0 M€ en 2006 (selon chiffre rectifié en DM2) et serait ainsi sensiblement inférieure à celle attendue à l'origine (7,8 M€), en raison du retard du démarrage réel d'opérations lourdes, telles que les stations d'épuration et du net ralentissement des nouveaux programmes pris en considération par l'Agence de l'Eau...

Si les programmes sont actuellement pratiquement terminés jusqu'en 2002, nous constatons depuis 2002, année historiquement basse, une augmentation des demandes avec une pointe en 2005 et une diminution très sensible en 2006 pour les raisons précitées.

Au niveau des crédits de paiement, les années 2001, 2002, 2003 et 2004 sont à considérer comme classiques avec un avancement logique et une consommation finale des Autorisations de Programme (AP) de l'ordre de 85 à 90 % de leurs montants d'origine.

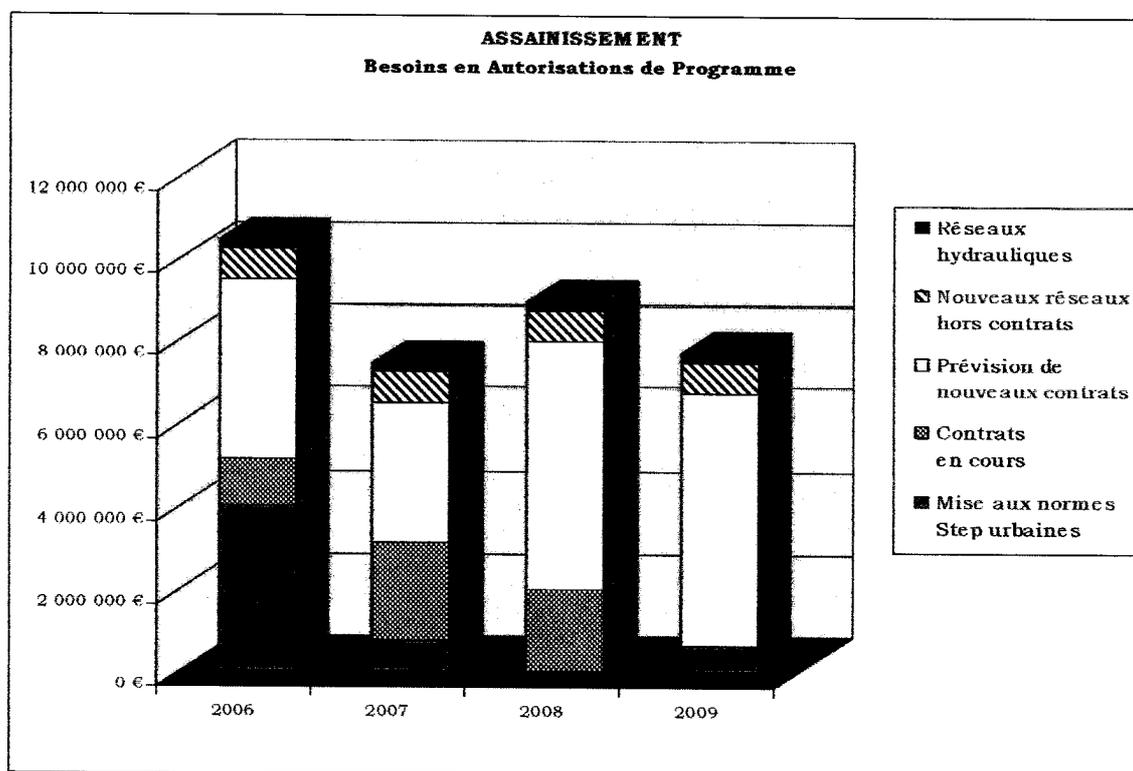
L'année 2005 laisse apparaître une consommation plus faible des crédits; cette situation s'explique par la seule opération de mise aux normes de la station d'épuration de VILLAGE-NEUF, dont les travaux réels n'auront débuté qu'en fin d'année 2006.

En 2006, les prises en considération n'atteindront pas les 10,5 M€ disponibles, suite au ralentissement précité des aides de l'Agence de l'Eau. En effet, en date du 26 septembre 2006, elles ne s'élevaient qu'à 6,27 M€ ; les Crédits de Paiement (CP) sur ce programme s'élevaient pour leur part à 0,69 M€ au début du mois d'octobre, à comparer à 1,5 M€ attendus.

### 3. Prévision sur les prochaines années et Autorisations de Programme 2007

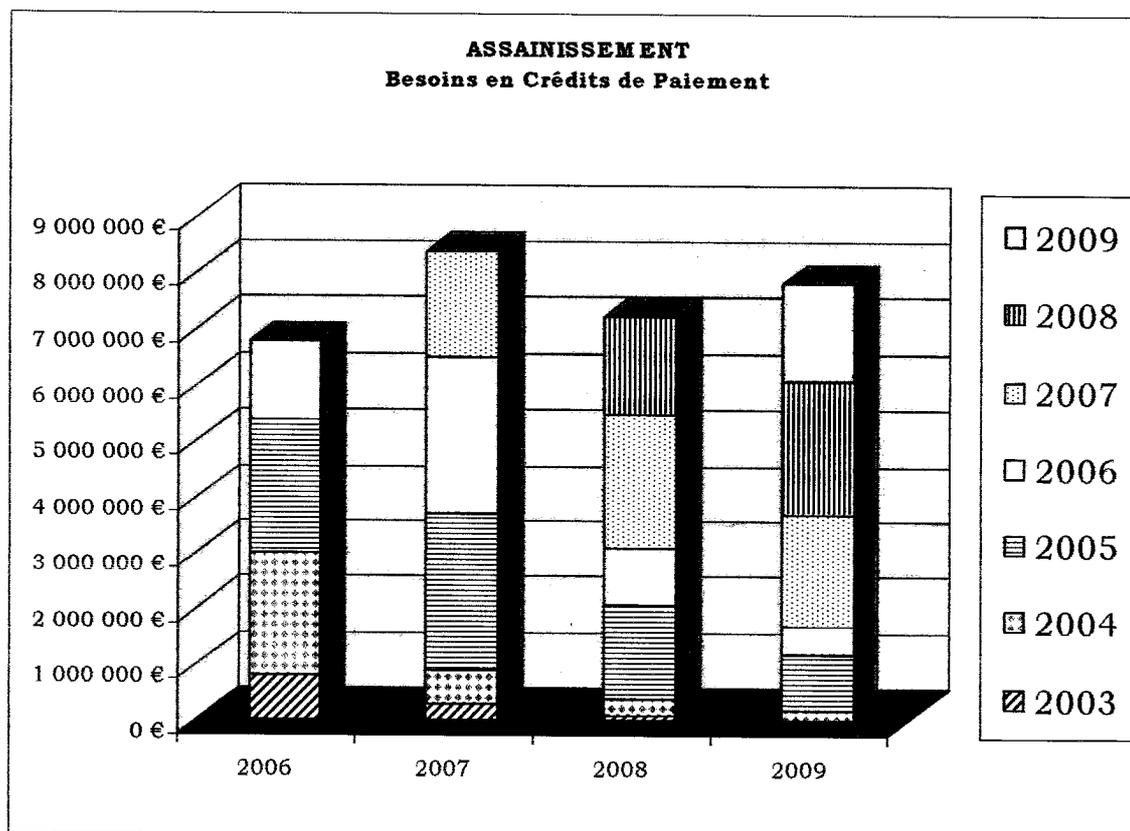
Les besoins en Autorisations de Programme (AP) des années à venir seront influencés par la mise en place de l'assainissement collectif dans le sud du département et notamment le Sundgau, mais également par les dernières mises aux normes ou créations de stations existantes de plus de 5 000 Equivalents-Habitants (EH) (ENSISHEIM et Communauté de Communes Ill et Gersbach). Le projet abandonné de mise aux normes de la station de SIGOLSHEIM laissera définitivement la place en 2007 à la solution alternative de raccordement sur la station d'épuration de COLMAR.

Dans ces conditions, la demande globale d'AP pour 2007 s'élèverait finalement à 8,5 M€, dont 2,7 M€ au titre des seules stations d'épuration ; mais la prise en charge sur le programme départemental se limiterait à 7,5 M€, après déduction d'environ 1 M€ à affecter au titre du Fonds de Solidarité Urbain-Rural (ex-FNDAE) géré par l'Agence de l'Eau.



Comme le montre le graphique ci-dessus, les AP nécessaires dans les années à venir pour l'assainissement devraient se stabiliser à terme à environ 7 M€ par an, sous réserve toutefois de la non modification des normes européennes d'épuration actuelles...

#### 4. Proposition de Crédits de Paiement



Compte tenu des engagements résiduels des programmes antérieurs et de l'incidence de la politique de l'Agence de l'Eau en 2006/2007, les besoins minima de Crédits de Paiement (CP) s'élèveraient pour 2007 à 8,5 M€, dont plus de 4 M€ pour les seules stations d'épuration.

#### 5. Information sur le nouveau dispositif d'aides de l'Agence de l'Eau

Dans le cadre de son VIII<sup>e</sup> Programme s'achevant fin 2006, l'Agence de l'Eau apportait pour les projets d'assainissement des collectivités des aides uniquement sous forme de subvention et au taux unique de 40 %.

Dans le cadre de son projet de dispositif d'aides pour son IX<sup>e</sup> Programme, l'Agence de l'Eau distinguerait dorénavant trois catégories de zones à priorité différente (selon classement de la Directive Cadre sur l'Eau) et les taux des aides seraient les suivants :

	Ouvrages d'épuration	Réseaux
Zone Z3 "prioritaire"	40 % subvention	20 % de subvention + 20 % de prêt remboursable
Zone Z2 "normale"	35 % subvention	17,5 % de subvention + 17,5 % de prêt remboursable
Zone Z1 "non prioritaire"	30 % subvention	15 % de subvention + 15 % de prêt remboursable

Ce dispositif est globalement moins intéressant pour les collectivités, notamment pour les collectivités rurales et leur premier assainissement, en raison de la baisse d'aide sur les réseaux principalement. La conséquence pourrait en être pour le Département la perte du bénéfice du plafonnement des aides globales à 70 %, qui se traduisait jusqu'alors par l'application d'un taux départemental de 30 %, en plus des 40 % de l'Agence de l'Eau, alors que le taux théorique de base des communes rurales est souvent supérieur à 40 %.

Dans le cas le plus favorable d'une subvention de l'Agence au taux de 20 % sur les réseaux, selon les règles actuelles le Département serait ainsi mécaniquement amené à appliquer un taux de 40 % soit une augmentation relative de sa subvention de 33 %...

L'incidence pour les finances départementales aurait été ainsi non négligeable, mais une proposition nationale d'augmenter le Fonds de Solidarité Urbain - Rural (qui remplace l'ex-FNDAE) et les modalités de répartition en discussion aboutiraient à :

- une dotation annuelle haut-rhinoise de 2,2 M€,
- une répartition de cette dotation entre l'Agence de l'Eau et le Département à parité, ce qui porterait le montant à disposition du Département de 0,65 M€ pressenti à 1,1 M€,
- un taux d'aide unique de l'Agence de l'Eau de 40 %, totalement sous forme de subvention, y compris pour les réseaux et quelle que soit la zone, ce qui reviendrait à maintenir pour toutes les collectivités classées rurales, selon l'INSEE, le dispositif actuel d'aide globalement plus favorable.

Dans ces conditions, l'impact financier, intrinsèquement négatif pour le Département, du nouveau dispositif d'aides de l'Agence serait très nettement limité, les plus gros travaux de réseaux restant à faire dans les communes rurales.

## **CO12 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

### **1. Orientations départementales**

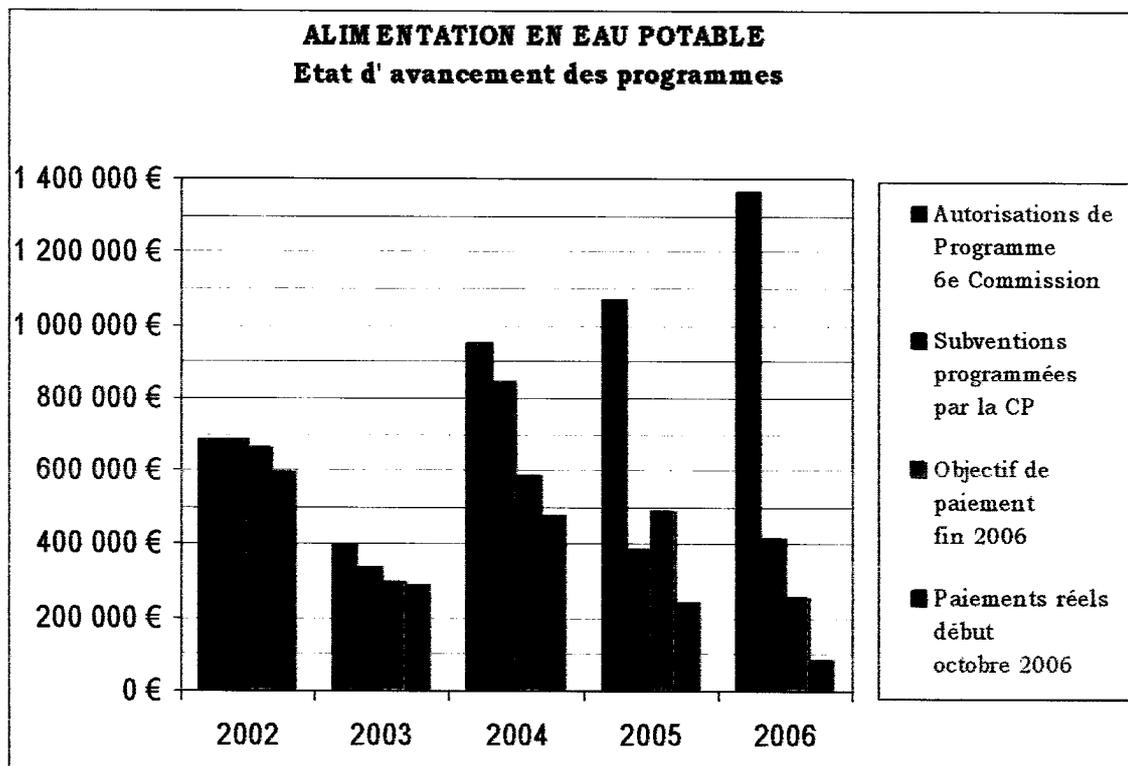
A l'instar de l'Assainissement, le Département apporte son soutien technique aux collectivités souhaitant investir dans leurs réseaux d'eau potable. Dans ce but a été créé un Système d'Information Géographique (SIG) regroupant toutes les données concernant l'eau potable, tant au niveau physique des réseaux d'adduction ou intercommunaux qu'au niveau de la qualité.

Cet outil, qui a déjà permis d'ébaucher un schéma départemental d'eau potable qui sera finalisé fin 2006 - début 2007, devra permettre à l'avenir une information en amont des différentes collectivités engagées dans le domaine de l'eau potable.

Dans cette même logique, le Service d'Assistance Technique aux gestionnaires publics de réseaux d'Eau Potable (SATEP) est opérationnel depuis le début de l'année, conformément à la décision prise par l'Assemblée Départementale en 2005.

Ce service qui a déjà répondu aux attentes diverses de nombreuses collectivités, devra porter son effort en 2007 sur les dossiers en instance pour la protection des captages, les aides de l'Agence de l'Eau dans ce domaine étant dorénavant dégressives dans le temps.

## 2. Situation des programmes antérieurs



Mise à part une année 2003 atypique, les demandes des collectivités sont en augmentation constante, pour atteindre près de 1,4 M€ de prises en considération par la 6<sup>ème</sup> Commission en 2006.

Les crédits de paiement consommés, tous programmes confondus, s'élevaient à près de 0,43 M€ en début du mois d'octobre, à comparer à une enveloppe disponible de 1,0 M€.

## 3. Prévision sur les prochaines années

### 3.1 Evolution probable

Les principaux problèmes rencontrés concerneront les aspects qualité, liaisons de sécurité et renouvellements de réseaux.

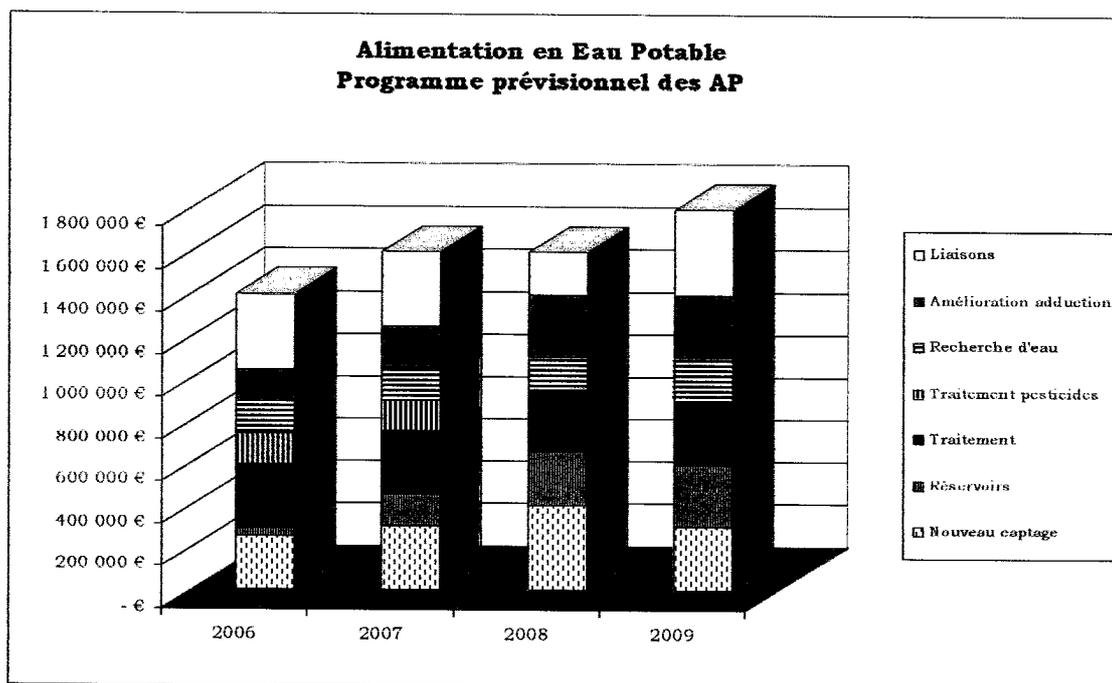
En ce qui concerne la qualité, malgré la forte présence locale de périmètres de protection des captages, près d'une cinquantaine de communes ne disposaient pas en 2005 d'une eau conforme en tous points aux normes de potabilité et près de 80 nouveaux dossiers de périmètres de protection sont en instance (régularisations, modifications, mais aussi nouveaux périmètres,...).

Après les nitrates (en voie de stabilisation), ce sont les produits phytosanitaires qui posent problème, environ 8 % de la ressource dépassant déjà la norme correspondante.

Par ailleurs, le contrôle sanitaire vient de rajouter en 2006 le paramètre de l'agressivité comme prioritaire, or 2/3 des collectivités productrices haut-rhinoises sont plus ou moins concernées par ce problème (traitement de l'agressivité et/ou rééquilibrage du pH).

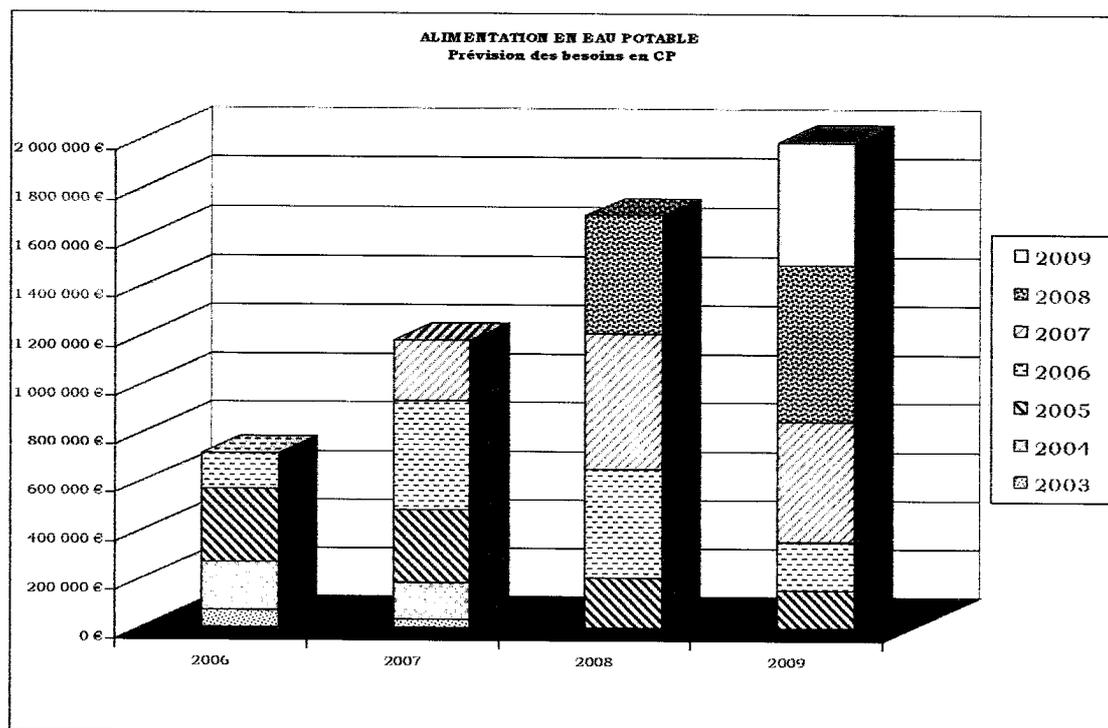
### 3.2 Prévisions en Autorisations de Programme

Le graphique ci-dessous illustre les prévisions de programme pour les trois prochaines années. Le montant qu'il vous est proposé de retenir pour 2007, après majoration au titre des projets anciennement éligibles à l'ex-FNDAE (recherche d'eau), est en conséquence de 1,6 M€ en AP.



### 4. Besoins en Crédits de Paiements

Compte tenu de l'augmentation constante des AP depuis trois ans, des engagements non soldés des années précédentes, des AP 2007 et du transfert de charges partiel au titre de l'ex-FNDAE, estimé à 100 000 €, les crédits de paiement nécessaires en 2007 s'élèveraient au minimum à 1,2 M€.



## 5. Révision du barème de subventions

L'enquête sur le prix de l'eau, réalisée et finalisée par le SATEP en 2006, laisse apparaître une augmentation sensible du prix moyen de la part eau potable de ce prix.

En effet, ce dernier passerait de 0,92 € en 2003 à 1,03 € en 2005, soit une augmentation annuelle de 5,8 %. Dans ces conditions, le barème départemental de subvention mérite d'être réactualisé, le principe fondateur étant qu'il démarre légèrement en dessous du prix moyen constaté.

Dans cette hypothèse, deux solutions ont été envisagées :

- décaler le barème de 0,10 € et garder le pas inchangé de 0,15 € (prix minimal de 1,00 € et tranche maximale au-delà de 1,60 €),
- garder le prix minimal de 0,90 € et augmenter le pas du barème à 0,20 € (prix minimal de 0,90 € et tranche maximale au-delà de 1,70 €), solution qui étale plus le barème.

En terme d'impact, dans la première hypothèse 70 % des communes seraient éligibles, contre 78 % dans la deuxième, selon le prix de l'eau 2005 toutefois...

Dans un souci de simplification et de lisibilité par les communes, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, a souhaité que la première hypothèse soit retenue et le nouveau barème qu'il vous est proposé d'appliquer en 2007 est donc le suivant :

Prix de référence en €/m <sup>3</sup>	Taux de subvention
Inférieur à 1,00	0 %
de 1,00 à 1,15 (inclus)	10 %
de 1,16 à 1,30 (inclus)	20 %
de 1,31 à 1,45 (inclus)	30 %
de 1,46 à 1,60 (inclus)	35 %
supérieur à 1,60 €	40 %

## 6. Information sur le nouveau dispositif d'aides de l'Agence de l'Eau

En matière d'eau potable, le taux unique des subventions de l'Agence de l'Eau passerait de 40 à 35 %, avec une base d'opérations subventionnables traditionnellement plus réduite que celle du Département. Dans ces conditions, l'incidence induite sur les finances départementales est à considérer comme faible.

Cependant la suppression de l'éligibilité des opérations de recherche d'eau, au titre des règles de gestion du Fonds de Solidarité Urbain-Rural, aura, elle, une incidence financière, dans la mesure où ces aides actuelles au taux de 80 % sur l'ex-FNDAE, viendront dorénavant émarger sur le dispositif départemental mis en place à l'origine pour les seules recherches quantitatives d'eau retenues au taux de 60 %.

## **C015 - EXCES D'EAU**

### **C015-1 : AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU VIGNOBLE**

Ces travaux sont destinés à permettre la réalisation d'ouvrages ayant pour buts essentiels la collecte, la décantation, la régulation et l'évacuation des eaux dans le vignoble, en vue de la prévention des dégâts occasionnés par les orages.

#### **1. Bilan 2006**

En 2006 les prises en considération de projets ont porté sur quatorze opérations, dont trois antérieures réexaminées en 2006, pour un montant global de subventions de 85 904 €, à comparer à une dotation 2006 de 90 000 € de subventions ; sept opérations ont déjà fait l'objet d'une programmation pour un montant global de 30 713 €.

Les crédits consommés en 2006 s'élevaient pour leur part à 9 464 € début octobre, tous programmes confondus.

#### **2. Perspectives 2007**

Le volume des AP nécessaires a été estimé stable à 90 000 €, malgré une certaine fluctuation des demandes en la matière d'un exercice sur l'autre.

Pour faire face aux dépenses induites par les nouvelles opérations envisagées et les engagements antérieurs, un crédit de paiement de 63 000 €, en légère hausse, est proposé au Budget Primitif 2007.

## **C015 - 2 : DEGATS D'ORAGE**

Conformément aux décisions de notre Assemblée, seuls les travaux contribuant à réparer les dégâts occasionnés par les orages ou les inondations sont pris en compte au titre de ce programme spécifique, les travaux assimilables à de l'entretien en étant exclus.

#### **1. Bilan 2006**

Sur l'exercice, quatre demandes de prises en considération pour des dégâts d'orage ont été formulées, dont deux ont pu être présentées pour un montant d'Autorisations de Programme de 8 341 €. La consommation des CP était nulle début octobre, toutes les anciennes opérations étant soldées et les nouvelles n'étant pas encore programmées par la Commission Permanente.

#### **2. Perspectives 2007**

Il vous est proposé de reconduire une AP à hauteur de 60 000 €. Les CP pourraient quant à eux être limités à 20 000 €, compte tenu des engagements estimés du programme 2006.

## **C015 - 3 : BASSINS DE COMPENSATION**

Les nouvelles AP étant mobilisées depuis l'exercice 2005 sur le Programme d'Aménagement de Rivières, les Crédits de Paiement demandés à hauteur de 37 000 € sont ceux nécessaires au solde d'une seule opération antérieure à 2005, encore ouverte à ce jour.

## **C011 - PRESERVATION DE LA RESSOURCE**

### **C011-1 : INVESTISSEMENT – ETUDES EN MATIERE D’EAU**

Une ligne budgétaire est ouverte, à hauteur de 20 000 € en AP et 20 000 € en CP, pour le lancement d'études en matière d'eau, qui s'avéreront nécessaires suite à la création du SATEP et aux conseils à donner aux collectivités, tant pour l'instauration des périmètres de protection que pour la connaissance de la nappe phréatique des cailloutis du pliocène du Sundgau notamment.

### **C011-2 : Mission Recyclage Agricole du Haut-Rhin (MRA 68)**

La Mission Recyclage Agricole du Haut-Rhin, exercée par 5 ingénieurs, 2 techniciens et 2 secrétaires (mais au total 7,8 équivalent temps plein) recrutés et encadrés par l'Association pour la Relance Agronomique en Alsace (ARAA), a dorénavant pour objectif principal le suivi et l'encadrement des plans d'épandage de boues et de composts de boues.

La Mission réalise également des actions de communication et assure une activité de recherche scientifique, dans le cadre d'un Observatoire du recyclage agricole, destiné à évaluer l'impact de l'épandage des boues sur les sols et les cultures.

Elle a également lancé un programme de cartographie informatique, pour un suivi des épandages à la parcelle.

Pour l'exercice 2007, le budget prévisionnel de la Mission s'élève à 521 271 € (en baisse par rapport à 2006).

Le Conseil Général intervient en subventionnant des actions précises de cette structure afin de bien identifier ses aides (SIG, actions de communication, site expérimental, charte-qualité, validation du système-qualité de la Mission, ...).

Dans ce but, il vous est proposé de reconduire notre soutien dans la limite d'une enveloppe de 70 000 €, en parfaite stabilité par rapport à l'année 2006, le statut d'organisme indépendant de la Mission lui ayant fait perdre certaines recettes anciennes.

Il convient toutefois de préciser que suite aux conclusions d'un audit de l'ARAA, la clarification des différentes missions agronomiques de cette Association supposerait la séparation de la « partie MRA » ; l'hypothèse de son rattachement direct au Département, à l'instar de la situation bas-rhinoise, a été émise et elle fera début 2007, comme les autres hypothèses, l'objet d'un approfondissement quant à sa faisabilité et à ses incidences sur les plans du personnel et des finances.

### **C011 – 3 : ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NAPPE PHREATIQUE D’ALSACE (APRONA)**

La participation financière au titre de 2006 s'est limitée au paiement de la cotisation annuelle. Il est prévu une inscription de 200 €, au Budget Primitif 2007, pour la contribution de cette même année.

**C016 – SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX STATIONS D'EPURATION (SATESE)  
ET SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE RESEAUX  
D'EAU POTABLE (SATEP)**

**1. Bilan 2006**

**- SATESE**

Les visites "bilans 24 heures" et de "validation de l'autosurveillance" n'étant plus réalisées par le SATESE depuis le début de l'année, l'activité a porté sur le contrôle de 68 unités d'épuration pour lesquelles plus de 260 visites simples auront été réalisées fin 2006.

Le rôle de conseil des collectivités a été renforcé, mais sa difficulté en a été accrue, compte tenu du fait que les analyses plus représentatives sont désormais faites par un prestataire privé et que le SATESE n'en a pas eu connaissance en temps réel, comme par le passé.

**- SATEP**

En 2006, année de son entrée en fonction, le SATEP a d'emblée répondu aux demandes diverses des collectivités par le biais de diagnostics, de conseils et d'études de faisabilité. La priorité interne était toutefois le recueil des données pour "l'observatoire du prix de l'eau" ainsi que pour la finalisation du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

**2. Perspectives 2007**

**- SATESE**

Le SATESE va continuer à se recentrer sur le conseil, en supposant toutefois qu'après l'année 2006 de rodage pour le prestataire retenu par l'Agence de l'Eau, les données importantes lui parviendront plus rapidement.

**- SATEP**

Après la priorité interne 2006 consistant à favoriser la finalisation du schéma départemental d'alimentation en eau potable, le SATEP aura pour priorité, cette fois dans l'intérêt des collectivités, l'accélération du montage des dossiers d'instauration ou de modification des périmètres de protection des captages d'eau.

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2007 :

- en investissement, une Autorisation de Programme de 15 000 € ainsi que des Crédits de Paiement de 15 000 €, pour le renouvellement du matériel strictement nécessaire aux activités d'assainissement, mais surtout pour l'achat de matériels complémentaires nécessaires à l'activité du SATEP pour l'eau potable,
- en fonctionnement, un crédit de 14 000 €, comprenant l'ensemble des dépenses pour l'entretien du matériel, l'acquisition de produits chimiques ou de petits matériels spécifiques.

Ces deux services bénéficieront en 2007 d'un subventionnement de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50 % des dépenses prévisionnelles ; deux conventions devront en conséquence être signées précisant les modalités respectives d'aide de cet organisme.

Il vous est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les deux conventions précitées.

**BUDGET PRIMITIF 2007****Politique C01 - Eau**

Assainissement - Eau potable - Excès d'eau

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2006

**Tableau récapitulatif****Investissement**

Numéro de programme	Imputation budgétaire Chapitre Nature	Intitulé du programme	Autorisations de programme 2007 en €	Crédits de paiement 2007 en €
C011	20 - 31	Etudes en matière d'eau	20 000	20 000
C012	204-20414	Alimentation en Eau Potable	1 600 000	1 200 000
C013	204-20414	Assainissement	7 500 000	8 500 000
C015	204-20414	Aménagement Hydraulique du Vignoble	90 000	63 000
C015	204-20414	Dégâts d'Orage	60 000	20 000
C015	204-20414	Bassins de Compensation	(voir C014)	37 000
C016	204-2157	SATESE + SATEP	15 000	15 000
		<b>TOTAL Investissement C01</b>	<b>9 285 000</b>	<b>9 855 000</b>

**Fonctionnement**

Numéro de programme	Numéro de chapitre et nature	Bénéficiaire	Crédits de paiement 2007 en €
C011	65-6574	Mission Recyclage Agricole	70 000
C011	011-6281	APRONA	200
C016	01-(60632-6068- 61558-617)	SATESE + SATEP	14 000
		<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>84 200</b>

**Propositions AP/CP BP 2007 Assainissement - Eau potable - Excès d'eau**

<b>Numero de Programme</b>	<b>Libellé du programme</b>	<b>AP proposés BP 2007</b>	<b>Crédits de paiements proposés BP 2007</b>
C011	Préservation de la ressource	20 000,00	20 000,00
C012	Alimentation en eau potable	1 600 000,00	1 200 000,00
C013	Assainissement	7 500 000,00	8 500 000,00
C015	Excès d'eau	150 000,00	120 000,00
C016	SATESE	15 000,00	15 000,00
		<b>9 285 000,00</b>	<b>9 855 000,00</b>

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: BP 2007 Assainissement - Eau potable - Excès d'eau**

N° env.	Libellé enveloppe	Chapitre	Nature	Fonct.	Equip.	N° prog.	Milieu	N° AP	N° opér.	N° phase	N° poi.	Montant GP
2107	COTISATION A L'APRONA	011	6281	70		C011						200,00
18560	MISSION RECYCLAGE AGRICOLE	65	6574	70								70 000,00
<b>C011</b>												<b>70 200,00</b>
N° env.	Libellé enveloppe	Chapitre	Nature	Fonct.	Equip.	N° prog.	Milieu	N° AP	N° opér.	N° phase	N° poi.	Montant GP
2569	ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	011	61558	70							C01	4 000,00
2570	ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	011	60632	70							C01	5 000,00
80082	ACQUISITION DE MATIERE PREMIERE	011	60628	70							C01	5 000,00
<b>C011</b>												<b>14 000,00</b>
												<b>84 200,00</b>

84 200,00

RECU A LA PREFECTURE  
18 DEC. 2006

**RECETTE D'INVESTISSEMENT: BP 2007 Assainissement - Eau potable - Excès d'eau**

N° env.	Libellé enveloppe	Chapitre	Nature	Fonct.	Equip.	N° prog.	Millés.	N° AP	N° opé.	N° phase	N° pol.	Montant CP
18260	AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE - ANNONCE DE CRUES	13	1388	61	1						C01	120 000,00
												<b>120 000,00</b>

120 000,00

120 000,00

REÇU A LA PRÉFECTURE  
1 8 DEC. 2006